

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2023

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CL1016

présenté par

M. Lucas, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 1ER A

Après l'alinéa 2, insérer les deux alinéas suivants :

« Six mois avant ce débat, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur les migrations internationales contenant notamment un volet spécifique à la France avec des données scientifiques comparées entre la France et les autres pays du monde.

« Le débat au Parlement ne peut avoir lieu sans restitution préalable du rapport mentionné à l'alinéa précédent. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement souhaitent que la question des migrations soit abordée de manière éclairée, avec de véritables données scientifiques. Comme le rappelle Hélène THIOULET, la science a écarté toute invocation de la « submersion migratoire », du « grand remplacement » ou de l'« appel d'air ». Ainsi, la remise au Parlement d'un rapport incluant de nombreuses données claires et précises permettrait d'aborder le débat parlementaire relatif à la politique migratoire en s'échappant de la désinformation propagée par une partie de la droite et par l'extrême-droite en matière d'accueil des étrangers, désinformation qui vient fausser le débat public.